



## AG2R-ISICA

### Réunion plénière du 8 décembre 2011

#### **Mise en place du nouveau Comité d'Entreprise :**

- Le futur bureau sera composé de 9 membres.
- Pour FO : Jean-Philippe Azzarelli est reconduit comme rapporteur de la Commission Association et Jocelyne Kimmel est élue en tant que rapporteur de la Commission Emploi/Formation. Corinne Mirville est reconduite en tant que Secrétaire Adjointe du CE. Jean-Philippe Cavin est élu Trésorier Adjoint du CE.
- Le règlement Intérieur du CE est approuvé à l'unanimité. Des propositions d'amendement pourront être proposées au bureau du CE jusqu'au 31 janvier 2012.
- Vote pour la répartition de la dotation aux collecteurs "1% logement" :  
GIC : 80% et SOLENDI : 20% (montant de la dotation totale : 900.000 M euros environ).  
F.O vote pour tout en insistant pour un montant minimum à SOLENDI de 200.000 euros correspondant aux engagements SOLENDI de mise à disposition de 15 appartements.
- Reconduction à l'unanimité du cabinet Secafi-Alfa pour 2012 pour l'examen des comptes de l'entreprise.
- Désignation à l'unanimité du cabinet Tandem pour l'expertise des comptes du CE.

#### **Information/consultation sur le projet de déménagement du CG 59 et des équipes de la DR Nord-Pas-de-Calais Picardie sur le site de Mons :**

Présentation par la Direction de l'Immobilier : projet de rapprochement des équipes afin de les réunir sur un même site. Après réflexion, le site de Mons a été choisi, pour sa possibilité d'extension. Des mesures d'accompagnement ont été mises en place : versement d'une prime de 550 euros pour les salariés concernés par un surcoût de garde d'enfant ou de frais de transport supplémentaires, choix entre l'accès au Restaurant Inter-Entreprise ou ticket restaurant pendant un an. F.O note des améliorations concernant les mesures prises en cas de déménagement et qui pourraient servir de base à d'autres, éventuellement. F.O demande que ce genre de mesures collectives soient actés dans un accord collectif paritaire plutôt qu'un traitement au cas par cas. Concernant le nombre de m<sup>2</sup> par salariés (question posée par FO) : difficile d'obtenir une réponse claire, réponse très prudente : ratio brut moyen de 20m<sup>2</sup>. Le principe du déménagement est acté unanimement par les Organisations Syndicales. CGC et SUD se rallient à la position F.O pour que l'accompagnement se fasse au niveau du CHS-CT.

#### **Information sur l'organisation AG2R La Mondiale Martinique :**

Présentation par la Direction Commerciale : le Groupe La Verrière doit se mettre en conformité. Nécessité de revoir les statuts et l'activité elle-même. Les collaborateurs du pôle gestion et du pôle commercial seraient transférés au sein du GIE AG2R. L'accord d'entreprise AG2R serait appliqué ainsi que le maintien des particularités. Des modifications dans les méthodes de travail sont à prévoir, la Directrice du CG de Fort de France partant à la retraite fin janvier 2012. Pas de changement pour les salariés, simplement des changements hiérarchiques. Pour F.O, qui est intervenu sur les difficultés actuelles rencontrées par plusieurs salariés, ce dossier est donc en attente de l'arrivée du nouveau Directeur pour permettre d'apaiser un certain nombre de situations conflictuelles.

### **Information/consultation du CE sur le bilan intermédiaire de la formation 2011 et le plan prévisionnel 2012 :**

Avis de toutes les Organisations Syndicales de NON AVIS : l'ensemble des élus demandent le report de l'avis après réception des informations complémentaires manquantes à la dernière Commission Emploi/Formation.

### **Information/consultation du CE sur le projet d'organisation des fonctions centrales de la Direction de la Gestion Collective :**

Présentation par le Directeur de la Direction de la Gestion

But : tout regrouper dans une même Direction. Ce changement est prévu pour répondre aux attentes de la Gestion et notamment des difficultés à clarifier et identifier les salariés et rapprocher la gestion de la maîtrise d'ouvrage.

3 directions : support retraite, support dématérialisé et support prévoyance santé.

Les équipes seront renforcées à certains endroits Volonté d'informer et optimiser la communication. Avis favorable de tous les élus .

Mais les élus F.O notent que si cette réorganisation réglerait des problèmes pour les gestionnaires, nous sommes par contre sceptiques sur l'écoute réelle des besoins des gestionnaires.

F.O demande des embauches en CDI au sein du Groupe en lieu et place du développement de la sous-traitance.

### **Information/consultation sur le projet de mise en œuvre d'un outil de pilotage des activités de la gestion collective- CLARA :**

Présentation par le Directeur de la Direction de la Gestion

Les élus demandent que ce point soit transformé en information. En effet, le CHS-CT doit en premier donner son avis. Après accord de la Direction, la consultation aura lieu lors de la prochaine plénière CE.

CLARA servirait à calculer le nombre d'ETP nécessaire pour effectuer une tâche.

La Direction nous présente 3 volets :

-le tableau que le gestionnaire doit remplir chaque soir en indiquant le nombre de dossiers traités et le délai exact de traitement. Le tableau est nominatif. Le temps de remplissage est évalué à 5 minutes. En cas d'erreur, le salarié peut modifier un chiffre à la hausse mais doit passer par son responsable pour un chiffre à la baisse.

- le tableau visible par l'animateur. Il est visible pour le groupe et également nominatif et de fait il peut contrôler les chiffres remplis par le gestionnaire. L'animateur doit vérifier les flux, évaluer la charge de travail (indication en ETP devant chaque lot) et éventuellement transférer des stocks à la mutualisation ou à l'externe.

- le tableau de pilotage pour les responsables, non nominatif, qui sert au flux des activités.

Les élus F.O sont d'accord sur la connaissance et la maîtrise des stocks.

Mais CLARA n'est pas un outil simplement collectif mais bien individuel qui pourra servir de base pour les primes et augmentations individuelles, comme nous le confirme La Direction.

Évaluer la charge de travail c'est bien, mais pour faire quoi ? Faire appel à des prestataires alors que nous pourrions embaucher du personnel à certains endroits, idem pour la mutualisation.

Pour F.O ce n'est pas une amélioration de transférer à terme une partie de notre activité vers la sous-traitance car il n'y a pas de volonté d'emploi en interne dans les services.

F.O ne peut s'inscrire dans ce processus individuel où le salarié devra désormais s'auto contrôler et pourquoi pas s'auto sanctionner au vue de ces chiffres.

F.O demande la lettre de conformité de la CNIL.

### **Information/consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction de la Relation Clients :**

Suite à la mise en place de l'UR, la migration du portefeuille entreprise Isica et du centre d'appel dédié aux entreprises, des constats ressortent :

renforcer les effectifs, développer les compétences, piloter le prestataire Téléperformance, des dysfonctionnements techniques sont constatés ainsi qu'un sentiment de démotivation.

Un plan d'action a commencé en avril 2011 avec mise en place de 4 numéros :

- Info service Assurés (Lille et Chartres)
- Info professionnels de Santé (idem numéro Terciane)
- Info service Entreprises (CRC Bordeaux et Lyon)
- Marché des professionnels (Mons)

Le CRC Marseille/Prémalliance conserve ses flux et référents spécifiques.

F.O constate que l'ensemble des équipes a déjà été formé et demande pourquoi le CE est consulté puisque le projet est déjà en application.

Pour F.O. ce projet accentue le développement des CRC "Métier" au détriment des CRC "Accueil", or le temps de travail des 2 types de CRC est différent (32H pour les CRC "Accueil", 34H18 pour les CRC "Métier"). La Direction nous confirme le transfert possible de certains collaborateurs du CRC "Accueil" vers le CRC "Métier".

Avis F.O : les élus ne prennent pas part au vote puisque le "projet" est déjà mis en oeuvre.

Avis CFDT : défavorable.; Avis CGT, CGC et SUD : favorable.

### **Information du CE sur la création de la Direction des risques opérationnels et de la qualité et le regroupement des équipes contrôle interne et qualité :**

Regroupement de la qualité et du contrôle interne pour être également en cohérence avec Solvency II et vers un management unique.

F.O demande :

- s'il y a un regroupement prévu de toutes les équipes sur un même site parisien ?

Réponse : Rien de prévu à ce jour.

- si le management intermédiaire est conservé ? Réponse : Oui, pour l'instant.

Nous attendons un organigramme.

### **Information sur une proposition d'aménagement des contrats à cotisations définies du personnel de l'UES AG2R et de l'UES La Mondiale :**

Le PÈRE, contrat facultatif (constitution d'une "hypothétique" retraite supplémentaire par capitalisation, sans abondement de l'employeur) va fusionner avec l'article 83.

F.O s'interroge sur le fait de tout regrouper au sein d'Arial alors que lors de la dernière Commission Economique et Financière du CE, le Directeur Financier du Groupe s'interrogeait sur le devenir d'ARIAL et même sa future disparition. La Direction nous répond qu'elle verrait ce point plus tard, à savoir sur le maintien de cette structure. Le chantier n'est pas engagé. Si besoin, le portefeuille suivra au niveau du Groupe.

F.O interroge la Direction sur la saisine de la CNIL lui permettant de communiquer les coordonnées personnelles des salariés AG2R auprès d'un organisme extérieur (LA MONDIALE) pour lui permettre d'envoyer de la publicité sur le PERE et note le gâchis d'envoyer des publicités à tout le personnel du Groupe pour 20 salariés (actuellement) qui adhèrent au PÈRE.